



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 25 septembre 2025

Délibération n° 2025/65

OBJET : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de SAINT GEORGES-DE-POINTINDOUX et la Communauté de communes du Pays des Achards- Centre-bourg

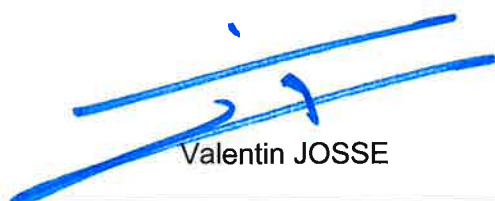
Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

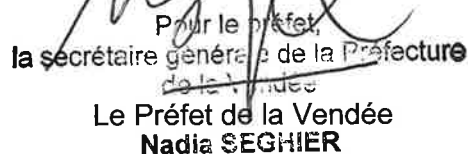
- **APPROUVE** la convention d'action foncière entre la commune de Saint Georges-de-Pointindoux, la Communauté de communes du Pays des Achards et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain et de densification en centre-bourg,
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 25 septembre 2025



Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée
Le Préfet de la Vendée
Nadia SEGHIER